



## Harcelement chantage propos diffamatoires

-----  
Par Visiteur

Bonjour, je suis la présidente d'une association humanitaire pour aider les enfants du mexique indigènes à accéder à la scolarité, j'ai reçu une personne mexicaine en france pendant 6 mois cette année pour un échange inter culturel, cette personne me paraissait honnête et je l'ai rentré dans mon association comme vice président, je pensais que nous pourrions travailler ensemble comme il se doit entre la france et le mexique, je suis partie au mexique au mois d'octobre et je suis tombée gravement malade au bout de trois jours et donc été rapatrié sur la france, le projet était d'apporter une aide à une communauté huichol, mais ma santé étant défailante, j'ai mis toute mes actions en standby pendant un an, j'ai prévenu cette personne de mon état et depuis il n'arrête pas de me harceler par mail, de me dénoncer aux autorités car je n'ai pas accompli ma parole, et que je n'ai pas laisser d'argent dans cette communauté que je ne connais pas, qu'il arrêtera de me menacer si je donne de l'argent, de plus il est en train de me discréditer aux yeux de mes adhérents, il n'arrête pas de laisser des messages diffamatoires sur mes blogs et casse le travail de mon association que j'ai monté avec difficulté depuis 9 ans. Que puis-je faire pour faire cesser ceci ? Merci pour votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

il n'arrête pas de me harceler par mail, de me dénoncer aux autorités car je n'ai pas accompli ma parole, et que je n'ai pas laisser d'argent dans cette communauté que je ne connais pas, qu'il arrêtera de me menacer si je donne de l'argent, de plus il est en train de me discréditer aux yeux de mes adhérents, il n'arrête pas de laisser des messages diffamatoires sur mes blogs et casse le travail de mon association que j'ai monté avec difficulté depuis 9 ans. Que puis-je faire pour faire cesser ceci ?

Concernant le premier point à savoir le chantage: vous étiez vous engagée par écrit ou oralement à verser de l'argent à cette communauté? Est ce que le projet avait fait l'objet d'un écrit? Prévoyait il le versement d'argent et à quelles conditions?

Concernant le second point tenant aux propos diffamatoires: quel est le contenu de ces propos?

Si ce monsieur est injurieux vous pouvez tout à fait déposer plainte pour injures.

Quant aux propos diffamatoires en fait il convient de savoir si vous vous étiez ou non engagée à aider cette communauté. Je vous précise cela car en fait l'on ne peut considérer qu'il y a diffamation lorsque les propos rapportés par le tiers sont vrais.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour, merci pour votre réponse, pour la première question, non il n'y a jamais eu d'engagement écrit ni oraux, je devais me rendre dans cette communauté afin d'observer éventuellement les besoins de ces personnes, mais aucunes actions préalable n'avaient été engagées. J'avais simplement stipulé de vive voix que je verrais et déciderait si mon association pouvait faire quelque chose et que si, selon les besoins, je ferais éventuellement une demande de subvention à l'état français, car l'argent que possédait l'association actuellement était destiné aux parrainages des enfants déjà en cours depuis 3 ans. Mon association est toute petite, je la subventionne moi même de part mon travail, donc pas de grosses finances. A savoir que je parraine déjà des enfants à la scolarité mais qui n'ont rien à voir avec cette communauté. Cette personne est devenu enragée lorsque j'ai été obligé d'être rapatrié en France pour des raisons de santé grave et que j'ai mis mes actions en standby pour une année, voyant qu'il ne pourrait tirer aucun argent venant de ma part.

concernant le second point, ses propos sont effectivement diffamatoire, ne m'étant pas engagée d'aucunes façons, il envoi des mails à des personnes adhérentes de mon association et à moi même, leur disant que je suis malhonnête, frauduleuse et que je garde pour moi l'argent de mon association, alors que ce n'est pas le cas puisque je met moi même mon propre argent sur le compte de l'association. Par ailleurs, j'ai reçu cette personne 6 mois cette année, logé nourri blanchi à mes frais personnel et je l'ai même fait travailler au sein de mon association à sa demande, pour un

échange inter culturel "conférence, ateliers etc..." il est reparti dans son pays avec la grâce somme de 2000 euros pour 21 jours de représentation, c'est un appuis important que cette somme qui représente 2 ans de salaire au Mexique.

Merci pour votre travail d'éclaircissement au sujet de cette affaire.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère Madame,

Dans ce cas, vous n'avez nullement à céder à son chantage n'ayant rien promis vous n'avez rien à devoir.

Que ce Monsieur vous menace de faire appel aux autorités n'a aucune importance puisque il ne se base sur aucun document.

Je comprends très bien que vous soyez blessée mais il ne peut rien intenté contre vous.

Concernant les propos tenus à votre égard: tout d'abord le dépôt de plainte pour diffamation risque de n'avoir que peut d'impact car non seulement cette infraction est une contravention (le montant de l'amende n'étant que peu dissuasif) mais en plus le monsieur se trouve à l'étranger et je doute que des poursuites soient engagées à son encontre.

Le mieux serait donc:

- soit une modération a priori ou a posteriori
- soit mettre un filtre de mettre un filtre sur l'IP

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci beaucoup pour votre réponse, qu'entendez vous par "modération a priori ou a posteriori" et mettre un filtre sur l'IP ?

cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère Madame,

qu'entendez vous par "modération a priori ou a posteriori"

Je ne suis point informaticienne mais je vais tout de même essayer de vous éclairer.

Modération a posteriori: cela consiste à effacer tous les messages laissés par ce monsieur.

Modération a priori: c'est à dire que les gens laissent des messages sur votre blog lesquels ne sont pas automatiquement validés et ne le seront qu'après votre intervention.

mettre un filtre sur l'IP ?

En fait cela est possible selon le type de création de votre blog. Je ne sais pas si vous avez crée vous même votre blog ou bien si un webmaster vous a aidé, dans ce cas, il pourra sans doute installer un filtre en passant par l'hébergeur de votre site.

cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci beaucoup pour toutes ces informations

cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

J'espère que ce monsieur va cesser ses agissements au plus vite.

Très cordialement